

Appendice «B»

UNIVERSITÉ DE TORONTO
Institut des Grands lacs

Toronto 5 (Canada), le 17 mars 1965.

M. Osias J. Godin, président du
Comité des mines, forêts et cours d'eau
Chambre des communes
Ottawa, Ontario

Monsieur,

Au cours de la discussion, tant au Comité qu'après, on m'a demandé de suggérer quel genre d'organisation pourrait être nécessaire pour administrer les affaires des Grands lacs. J'ai beaucoup réfléchi à cette question et j'ai pris la liberté de faire les commentaires suivants:

1. Les Grands lacs sont une partie si importante de notre vie nationale, sont si complexes, si uniques en ce qu'une moitié se situe au Canada et l'autre, aux États-Unis, qu'ils demandent qu'on les étudie en eux-mêmes et non comme partie d'un service existant du gouvernement;
2. Un nouveau service du gouvernement fédéral pourrait s'en occuper avec l'espoir que les États-Unis mettront sur pied un organisme semblable et que les deux pourront travailler de concert, se servant du C.M.I. comme arbitre, advenant le cas où les deux organismes seraient incapables d'en venir à un accord. Un tel service jouirait du pouvoir exécutif et relèverait directement de la Chambre des communes. A mon avis, un nouveau ministère remplirait mieux ce rôle.
Un tel ministère pourrait réunir tous les bureaux, commissions, etc. dispersés qui existent présentement et il y aurait un ministre qui pourrait parler avec autorité sur tous les aspects des Grands lacs. Je suis certain qu'un tel ministère pourrait établir des relations satisfaisantes entre l'Ontario et le Québec de façon à surmonter les problèmes des droits de chacun.
3. Un tel ministère serait de beaucoup préférable à un comité consultatif comme le C.C.O. Un des ennuis avec de tels comités, c'est qu'ils n'ont aucun pouvoir exécutif et, par conséquent, sont encore à la merci des nombreux bureaux dispersés, commissions, etc. qui existent présentement.
4. Je suis assez satisfait que toute action visant à modifier le Traité des eaux limitrophes de 1909 serait une tâche longue et difficile. Pour cette seule raison, il semblerait souhaitable de ne «pas réveiller le chat qui dort». Le C.M.I. pourrait continuer son rôle utile et nécessaire de juge, d'investigateur et d'arbitre.

Remerciant le Comité pour l'accueil qu'il m'a fait, et vous souhaitant beaucoup de succès dans vos délibérations, je demeure,

Votre tout dévoué,

Le directeur,

G. B. Langford.